

41

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 mai 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- MORI	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	
LOBSANN :	MM KREISS	- WALTER	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	- MME FISCHER

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON.

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM FABACHER, APRILL, WEISBECKER, TROG, MME CHALOPPE.

Invités excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU.

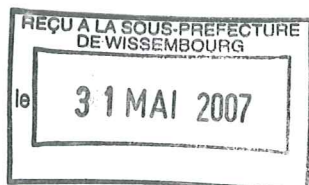
3) Vente de peupliers sur pied à COSYLVAL.

Le petit bois situé à proximité de la source Héliens II comprend des peupliers qui sont arrivés à maturité d'exploitation. La COSYLVAL (Coopérative des Sylviculteurs d'Alsace) a proposé de nous les racheter sur pied au prix de **17 € le m³**. Le volume global de grume est estimé à **183 m³** de grumes.

L'abattage et l'évacuation des ces arbres devront être exécutés avant débroussaillage et éclaircissement du bois par l'équipe de l'association réussir (délibération du 1^{er} février 2007).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la vente sur pied ces peupliers à COSYLVAL au prix de **17 € le m³** ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte et de prendre toute mesure à l'exécution de cette opération ;
- de proposer à l'entreprise Roger TRAUTMANN de Pfaffenbronn près de LEMBACH les cimes du bois coupé qui restent sur place après l'abattage des peupliers.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 25 mai 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-625 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

